

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022

| |
|--|
| DATE DE CONVOCATION : 26/09/2022 |
| DATE D’AFFICHAGE : 14/10/2022 |
| NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 10 - Absent(s) : 8 - Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0 |
| OBJET : AVENANT N°4 RESEAU DE CHALEUR DE CORBIE. MODIFICATION DE LA FORMULE D’INDEXATION DU P1BOIS |

L’an deux mille vingt-deux, le jeudi 13 octobre 2022 à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 10 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 8 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’il convient d’établir un avenant n° 4 au Marché Public Global de Performance relatif à la conception, la réalisation et l’exploitation d’une chaufferie bois et d’un réseau de chaleur sur la commune de Corbie confié au groupement VIRIA/LHOTELLIER/A4 ARCHITECTES et notifié le 6 juin 2017.

Monsieur le Président rappelle la sollicitation de l’entreprise VIRIA et de son sous-traitant Biocombustibles quant à la problématique de l’évolution des prix du bois face à l’indexation prévue au marché public global de performance. Une analyse complète de l’évolution des coûts et des formules d’indexation du P1 bois a été réalisé par le bureau d’études CEDEN et a abouti à la mise en forme d’une nouvelle formule répondant au mieux à la réalité des coûts supportés par les entreprises.

Il est proposé au Bureau l’avenant n° 4 comportant les modifications suivantes :

- Modification de la formule d’indexation du P1 bois.

L’avenant n° 4 ne modifie pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- approuve l’avenant n°4 au Marché Public Global de Performance relatif à la conception, la réalisation et l’exploitation d’une chaufferie bois et d’un réseau de chaleur sur la commune de Corbie ;
- autorise Monsieur le Président à le signer et à en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

